

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 février 2021

DCM N° 21-02-04-18

Objet : Site des "FRIGOS" rue du Général Ferrié - Projet 2021.

Rapporteur: Mme BURGY

Un appel à projet a été lancé le 28 septembre 2018 dont le but était de faire revivre le site des anciens frigos militaires, mis en sommeil depuis une dizaine d'années, pour y développer un "lieu de vie à haute dimension culinaire et culturelle, décliné autour d'une guinguette estivale et d'ateliers à vocation sociale, solidaire et culturelle".

Une votation citoyenne a été organisée et a permis de désigner comme lauréat de l'appel à projet "les Frigos Ardents".

En conséquence, la sélection des candidats a été actée par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Metz en date du 25 avril 2019. Ainsi, Petite Lune, accompagnée d'un collectif d'associations de Metz, a proposé une guinguette culturelle, un Food-court solidaire, un Tiers lieu associatif et un incubateur de projets alimentaires.

Les lauréats ont assuré deux périodes estivales successives de préfiguration en 2019 et en 2020 dans l'attente de l'aboutissement d'un projet définitif.

La crise sanitaire de 2020 est venue perturber ce calendrier et n'a pu permettre une année d'exploitation et construction de partenariats telle que prévue.

Dans ce contexte spécifique du projet, la Ville de Metz souhaite, par ailleurs, que le site des FRIGOS soit confié à des acteurs relevant de la loi de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) n°2014-856 du 31 juillet 2014.

Conduit par les services de la Ville de Metz, un nouvel appel à projet "Animation des entrepôts frigorifiques Porte des allemands" a été publié le 07 janvier 2021.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 Avril 2019 sélectionnant le lauréat de l'appel à projet,

VU le nouvel appel à projet "Animation des entrepôts frigorifiques Porte des Allemands" publié le 07 janvier 2021,

CONSIDERANT qu'après deux années de préfiguration le projet initialement prévu n'a pu réellement aboutir et ne permet pas d'assurer un fonctionnement optimal du site des Frigos,

CONSIDERANT la nécessité de valoriser et d'optimiser le développement dudit site tout en favorisant l'Economie sociale et solidaire,

CONSIDERANT qu'il importe, pour ce faire, d'en confier l'exploitation à des acteurs relevant de la loi de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) n°2014-856 du 31 juillet 2014.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du changement d'orientation du projet des FRIGOS, notamment vers des acteurs relevant de la loi de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) n°2014-856 du 31 juillet 2014,
- **D'ABROGER** en conséquence la délibération municipale initiale du 25 avril 2019 portant sur la reconversion des entrepôts frigorifiques Porte des Allemands,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Service à l'origine de la DCM : Projets Urbains
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de competences des communes

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 54 Absents : 1 Dont excusés : 1

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ